PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté relatif à la composition
de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Landes

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,
Préfète de la Gironde

Vu le code de commerce, et notamment ses articles L. 713-11 à L.713-13, R.711-47 et R. 713-66 ;

Vu le décret du 6 juillet 1894 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale des Landes ;

Vu la délibération de la CCI de région Nouvelle-Aquitaine prise en assemblée générale le 18 mars 2021 de retenir deux sous-catégories dans les catégories commerce, industrie et services ;

Vu la délibération de la chambre de commerce et d'industrie territoriale des Landes prise en assemblée générale le 19 février 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles ;

Vu l'étude de pondération transmise le 22 mars 2021 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRETE

Article 1

Le nombre de membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale des Landes à élire lors du scrutin de 2021 est fixé à 50.

Article 2

La répartition des sièges de la CCIT des Landes à pourvoir entre les catégories et les sous-catégories professionnelles est établie conformément au tableau ci-dessous :

Catégories	*Sous catégories*	*Nombre de sièges*	Total
INDUSTRIE	*Moins de 10 salariés*	*7*	16
	10 et plus	*9*	
COMMERCE	*Moins de 5 salariés*	*7*	14
	5 et plus	*7*	
SERVICES	*Moins de 5 salariés*	*10*	20
	5 et plus	*10*	
			50

Article 3

L'arrêté préfectoral n° 2016-148 du 18 avril 2016 relatif à la composition de la chambre de commerce et d'industrie territoriale des Landes est abrogé à compter de l'installation des membres élus à l'issue du scrutin de 2021.

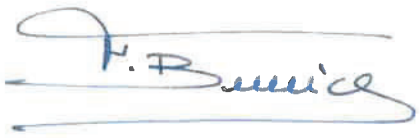
Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale des Landes sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nouvelle-Aquitaine dont ampliation sera adressée :

- A la préfète de département des Landes
- Au président de la CCIT des Landes
- A la Direction générale des entreprises (elections-cci.dge@finances.gouv.fr)
- A CCI France

Fait à Bordeaux, le 19 avril 2021

La Préfète de région,



Fabienne BUCCIO